

Boissy-Saint-Léger ■ Chennevières-sur-Marne ■ Noisau ■ Ormesson-sur-Marne ■
Le Plessis-Trévisé ■ La Queue-en-Brie ■ Sucy-en-Brie

Journal *du tri*

de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Octobre 2008 - n° 10



EDITO

Passage de témoin

Mes nouvelles fonctions au sein de notre Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne m'ont amené à redistribuer les délégations confiées aux Vice-Présidents. A l'occasion de l'édition de ce journal du tri, je tiens à remercier Monsieur Roger Guillemard d'avoir accepté la charge de la gestion des résidus urbains de la Communauté. En effet, j'en connais le poids et l'importance pour les avoir assumés pendant toute la durée du dernier mandat.

Ce passage de témoin se fait à un moment critique pour cette compétence communautaire. En effet, les coûts de collecte et de traitement ne cessent d'augmenter, les exigences sur la qualité du service s'affirment toujours un peu plus. Par ailleurs, le marché de délégation de services publics arrive à son terme et un nouvel appel d'offres, dans le cadre des marchés publics, est en cours de procédure. Du résultat de cet appel d'offres dépend le coût et par conséquent le montant du taux de la taxe pour la collecte et le traitement de nos déchets pour les prochaines années à venir ...

Cependant, il faut être conscient des difficultés liées à la collecte des déchets à domicile : difficultés de circulation à certaines heures de la journée, véhicules mal garés empêchant le passage de la benne, etc. Pour que le coût de ce service n'augmente pas dans des proportions trop importantes, il nous appartient d'observer scrupuleusement les règles de stationnement de nos véhicules sur les voies publiques ainsi que les consignes de tri. Enfin il convient de faire usage, le plus largement possible, des deux déchetteries de la Communauté, basées à Sucy en Brie et à la Queue en Brie.

Dans cette dernière, un nouveau service a été créé et mis à la disposition des Haut Val-de-Marnais. Il s'agit de la collecte en apport volontaire des déchets d'équipements électriques et électroniques encore appelés D3E.

C'est grâce aux efforts de la Communauté et à la compréhension de chacun que nous parviendrons à contenir les coûts et à préserver notre cadre de vie.

René DESSERT

Président de la Communauté d'Agglomération
du Haut Val-de-Marne
Maire de Noisau

3 questions à ...

Roger Guillemard,
Vice-Président en charge des
Réseaux et Résidus Urbains



Journal du tri : Vous êtes le nouveau Vice-Président en charge de l'assainissement et des déchets ménagers. Comment envisagez-vous votre rôle au sein de la Communauté d'Agglomération ?

Roger Guillemard : Les sept communes de la Communauté d'Agglomération, qui représentent 100 000 habitants, se sont regroupées pour développer leur activité économique et pour optimiser les coûts dans des domaines de compétences où chaque commune n'avait pas nécessairement toujours les moyens de le faire seule. L'assainissement et la collecte des déchets ménagers sont deux de ces domaines.

Pour ces compétences, mon rôle consiste à être à l'écoute de toutes les communes :
- d'une part, pour entretenir et améliorer nos réseaux d'assainissement, tant pour les rejets d'eaux usées que pour l'évacuation des eaux pluviales. Certains points du territoire de la communauté subissent régulièrement des inondations par fortes précipitations : des travaux importants sont à envisager et devront être étalés dans le temps.

- d'autre part, pour s'assurer que le service de collecte et de traitement des déchets ménagers s'effectue dans des conditions satisfaisantes pour les usagers, en mettant l'accent sur l'impérative nécessité de récupérer et de recycler le maximum de matériaux.

JdT : Quelles sont les premières mesures que vous avez prises depuis votre élection ?

RG : La Communauté d'Agglomération, en 2006, a remis en concurrence le marché de collecte et de traitement des déchets ménagers. Le marché de collecte a été annulé à deux reprises par le tribunal administratif de Melun à la demande d'un des pétitionnaires. Il a donc été nécessaire de reconduire l'actuel marché avec la société Veolia, d'abord jusqu'au 6 janvier 2008, puis jusqu'au 5 octobre 2008.

La communauté a décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères, des collectes sélectives (papier, emballages, verres), des encombrants, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux. Ces trois derniers mois ont été consacrés :

- au recensement des demandes des sept communes, toutes soucieuses d'avoir le meilleur service pour leurs habitants ;
- à la mise au point du cahier des charges sur la base duquel les entreprises intéressées et retenues feront leurs offres de prix.

JdT : Quels sont vos projets pour les six ans à venir dans les domaines dont vous avez la charge ?

RG : En 2007, le total des ordures ménagères collectées a atteint les 29 300 tonnes ; celui des encombrants 5 850 tonnes. Il a été, en outre, ramassé 2 750 tonnes d'emballages, 2 450 tonnes de verre et 1 185 tonnes de papier.

Les tonnages d'emballages livrés par le centre de tri augmentent assez peu d'une année à l'autre. On peut certainement mieux faire.

Le taux de refus est de l'ordre de 22%. La moitié de ces refus est liée à des erreurs de tri, en particulier pour les plastiques dont beaucoup pourraient, peut-être, être évités. Le total des dépenses de fonctionnement du service s'est élevé à 9, 269 millions €. La collecte représente 45% de cette somme : l'incinération des ordures ménagères à l'usine de Créteil, 35%, le traitement des recyclables 16%.

Nous projetons de renforcer l'information auprès des habitants, notamment des collectifs, pour qu'ils trient davantage et surtout mieux.

SOMMAIRE

► Les déchets verts et les consignes de présentation p.2 ► La collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques p. 3 et p.4 ► Les heures et jours d'ouverture des déchetteries communautaires p.4

Pour recycler, il faut trier !

Pourquoi les consignes de présentation des déchets verts sont importantes !

Tonte de pelouse, taille des végétaux, branchages, feuilles mortes... Tous ces déchets verts sont récupérés et recyclés en compost par la société TEVA installée à La Queue-en-Brie, titulaire du marché de traitement des déchets verts de l'ensemble du territoire communautaire.

Une fois collectés à votre domicile, les déchets verts sont acheminés sur la plateforme TEVA à La Queue-en-Brie où ils sont tout d'abord broyés. Le produit ainsi obtenu (les andins) est stocké et fermente pendant plusieurs semaines pour devenir du compost.

Pour un bon recyclage des déchets verts, il est indispensable de respecter les consignes de présentation.

Pourquoi ?

1) Les sacs plastiques doivent être laissés ouverts. En effet, au moment du broyage aucun sac plastique ne doit être dans la benne, sinon ils sont broyés avec les déchets et altèrent la qualité du compost puisque le plastique ne se décompose pas.



2) Il ne faut pas utiliser de fil de fer pour faire des fagots de branches : la présence de fil de fer risque d'user prématurément les dents de la broyeuse, pire de bloquer la machine. C'est pourquoi il faut utiliser de la ficelle !

3) Les fagots ne doivent pas dépasser 1m 20 : c'est simplement la taille limite pour la compacteuse du camion qui collecte les déchets verts. Pour les troncs, branches, fagots au delà 1m20, vous avez toujours la possibilité de les déposer soit à la déchetterie communautaire de Sucy (20 avenue de la Sablière), soit celle de La Queue-en-Brie (600 route de Brie).

A l'entrée de la plateforme de compost, les camions sont pesés mais aussi contrôlés. S'il y a du plastique ou du fil de fer, le camion peut être refusé par l'entreprise. Les déchets verts sont alors



A l'entrée de la plateforme, tous les déchets verts sont broyés

inutilisables et acheminés à l'usine d'incinération pour y être brûlés, ce qui coûte deux fois plus cher à la Communauté d'Agglomération. La présentation des déchets verts est donc primordiale pour un bon recyclage, à chacun d'y veiller !



Le compost fabriqué par la société TEVA est utilisé notamment par les viticulteurs champenois, la Ville de Paris pour le Palais omnisports de Paris-Bercy et de nombreux paysagistes. TEVA produit chaque année environ 15 000 tonnes de compost en traitant 30 000 tonnes de déchets verts dont 8000 tonnes provenant de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.

Un numéro unique à votre service

N° Vert 0 800 099 719

Appel gratuit

Vous avez un incident de collecte à signaler... Vous avez un bac cassé qui nécessite une réparation (couvercle, roues)... Vous emménagez, vous avez besoin de nouveaux bacs ... vous avez une question sur le tri des déchets ...

Un seul numéro, le numéro vert de la Communauté d'Agglomération,

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il y a toujours une personne pour répondre pendant ces plages horaires. En dehors de ces horaires, laissez vos noms et un numéro de téléphone afin que l'on puisse vous rappeler dans les meilleurs délais.

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !



Les déchets d'équipements électriques et électroniques - les D3E

Une 2^{ème} vie pour nos appareils électriques usagés

Bonne nouvelle, la grande famille des appareils électriques et électroniques a maintenant sa filière de valorisation. Du téléphone portable au lave-linge en passant par l'ordinateur, les outils et les jouets, chaque appareil peut bénéficier d'une prise en charge en fin de vie à condition de le déposer à la déchetterie de La Queue-en-Brie !



Plus qu'un nouveau geste, c'est un pas supplémentaire dans la gestion durable de nos déchets. Un enjeu qui nous concerne tous !

Déchetterie de La Queue-en-Brie

600 route de Brie

Horaires d'ouverture :

**Mardi - mercredi - jeudi
vendredi**
de 13h30 à 17h30

**Samedi de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche de 9h30 à
12h30 Fermeture au
public le lundi
et les jours fériés**

Vous connaissiez le tri et recyclage des emballages, le compostage des déchets végétaux..., aujourd'hui une nouvelle vie est possible pour les vieux appareils électriques et électroniques.

Chaque Français achète en moyenne 20 kg d'équipement par an. Jusqu'ici, seuls 2 kg d'appareils usagés étaient collectés et recyclés. Désormais tout change.

Lors de l'achat d'un nouvel appareil, nous payons une éco-participation allant de quelques centimes à quelques euros pour financer la collecte et le traitement d'un ancien appareil, dans des conditions environnementales contrôlées.

Grâce au partenariat que vient de signer la Communauté d'Agglomération avec l'éco-organisme Ecosystèmes, vous pouvez désormais déposer vos appareils usagés à la déchetterie de La Queue-en-Brie, spécialement équipée. Ils seront récupérés et recyclés !

Quels appareils sont pris en charge ?

Il s'agit d'appareils électriques, électroniques et de petit électroménager que l'on utilise au quotidien : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, appareils de cuisson, de chauffage, téléviseurs, ordinateurs portables, périphériques informatiques, les équipements audio et vidéo, la téléphonie, le petit électroménager, l'outillage, les jouets... Ces appareils fonctionnent tous à l'énergie électrique.

Que faire d'un appareil usagé ?

Ne le mettez plus à la poubelle ni sur le trottoir ! Demandez-vous d'abord s'il peut encore

servir ou être remis en état.

Trois possibilités vous sont offertes.

1. Votre appareil est en bon état. Même en panne, donnez-le à une association spécialisée (par exemple, Emmaus France ou Envie)
2. Vous achetez un appareil neuf, le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien à l'achat ou la livraison. C'est le principe de la reprise « un pour un ».
3. Apportez-le à la déchetterie de La Queue-en-Brie, elle est équipée pour le recevoir.

A la déchetterie, les équipements sont stockés en quatre familles : à chacune correspond une filière de traitement.

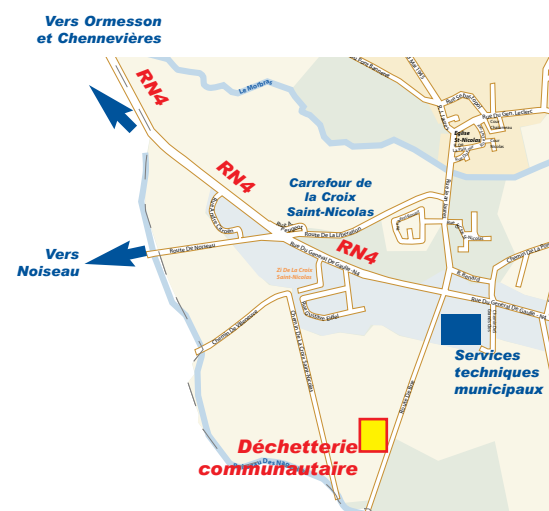
Eco-systèmes les prend en charge et les achemine vers les centres de traitement, où ils sont débarrassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement avant d'être valorisés sous forme de matière première recyclée ou d'énergie.

Mon réfrigérateur est plein de ressources !

Plus très froid, bruyant et consommateur d'énergie, votre vieux frigo doit être remplacé. S'il ne peut pas être remis en état, vous pouvez encore faire quelque chose pour lui.

En choisissant de le déposer à la déchetterie de La Queue-en-Brie ou de le faire reprendre lors de l'achat d'un neuf, vous allez pourtant lui offrir une deuxième vie sous forme de nouvelle matière première.

Produit avant 1994, une dépollution s'impose : les gaz fluorés à effet de serre qu'il contient seront aspirés et totalement neutralisés. Acheminé dans un centre de traitement, il sera broyé selon un processus spécial, de façon à séparer les éléments qui le composent. Ainsi, les métaux récupérés seront-ils valorisés en tant que matière première, les plastiques réutilisés dans de nouveaux équipements et les mousses isolantes employées comme combustible dans les cimenteries. A l'issue du traitement, 80% de ses composants auront pu être valorisés...



Pour recycler, il faut trier !

Page à conserver

Voici les 4 grandes familles de déchets d'équipements électriques et électroniques acceptés à la déchetterie de La Queue-en-Brie !



Informatique/TV :

écrans plats (plasma, LCD...) TV ou informatiques ; écrans cathodiques et moniteurs TV ou informatiques ; Minitels ; ordinateurs portables ; téléviseurs.



Appareils de froid :

caves à vins ; climatiseurs ; congélateurs ; réfrigérateurs ; réfrigérateurs-congélateurs



Lavage / cuisson :

lave-linge, sèche-linge, essoreuses ; lave-vaisselle ; cuisinière, hottes ; fours électriques, micro ondes ; plaques de cuisson.

Chauffage / sanitaire :

Ballons d'eau chaude, chauffe-eau ; cheminées électriques ; convecteurs, radiateurs fixes ou mobiles ; couvertures électriques ; sèche-serviettes.

Traitement de l'air :

déshumidificateurs, purificateurs, ventilateurs.



Petits électroménagers cuisine : aspirateurs, mini-aspirateurs et cireuses ; batteurs, mixeurs, robots ; cafetières, théières, bouilloires et moulins à café ; chauffe-biberons, stérilisateurs ; couteaux électriques, hachoirs ;

fers à repasser et nettoyeurs vapeur ; friteuses, gaufriers ; grille-pain, grills, raclettes.

Salle de bains :

Brosse à dents électriques ; fers à friser, sèche-cheveux ; rasoirs, épilateurs.

Audio-visuels :

amplificateurs, platines disques, tuners ; appareils photos ; baladeurs, caméscopes ; chaînes hi-fi, enceintes ; magnétophones, dictaphones ; magnétoscopes, lecteurs DVD ; montres, horloges ; postes de radio, radio-réveils ; tables de mixage, instruments de musique ; télécommandes, casques et micros ; vidéoprojecteurs, home cinémas.

Informatique / téléphonie :

assistants personnels et calculatrices ; claviers, souris ; fax, modems, imprimantes et scanners ; graveurs, lecteurs de CD DVD ; ordinateurs (unités centrales) ; téléphones fixes et mobiles et répondeurs

Jouets / loisirs :

appareils de musculation ; consoles de jeux ; jouets télécommandés ; trains, jouets électriques ; lampes torches.

Bricolage / jardinage :

barbecue électriques ; décolleuses électriques ; fers et postes à souder ; machines à coudre ; nettoyeurs haute pression ; perceuses, visseuses, ponceuses, raboteuses, scies ; pompes, compresseurs ; taille-haies, tondeuses, tronçonneuses.

4



Déchetteries communautaires

Horaires et jours d'ouverture

sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Sucy-en-Brie

20 avenue de la Sablière

Lundi - mercredi - jeudi vendredi
de 13h30 à 17h30

Samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Dimanche
de 9h30 à 12h30.

Fermeture au public le
mardi et les jours fériés



La Queue-en-Brie

600 route de Brie

Mardi - mercredi - jeudi vendredi
de 13h30 à 17h30

Samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Dimanche
de 9h30 à 12h30.

Fermeture au public le lundi
et les jours fériés

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : René DESSERT, Président de la CAHVM - Directeur de la rédaction : Roger GUILLEMARD, Vice-Président en charge des réseaux et résidus urbains

Création et réalisation : service communication de la CAHVM.

Photos : service communication de la CAHVM - Eco-Emballages - Imprimé à 45 500 exemplaires sur papier recyclé par Fabrègue Imprimeur, 05 55 08 38 01

CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@agglo-hautvaldemarne.fr - Site : www.agglo-hautvaldemarne.fr



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !